

Direction de l'Agriculture, de l'Artisanat et du Commerce

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le

ID: 974-219740123-20180629-DE2018_20-AR

DÉCISION N° 2018

De conclure un contrat de location de terrain non bâti

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122.22-5°,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 10 avril 2014,

DÉCIDE

Article 1er: De conclure un contrat de location d'un terrain nu sis au sein du périmètre de la ZAC dénommée « LES TERRASS » en partie Nord-Est.

Parcelle cadastrée : BK 796 (PARTIE) - 1000 M²

Entre les soussignés :

- Le Bailleur : La Commune de Saint-Joseph représentée par son Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,
- Le Locataire : La SOCIÉTÉ BOURBONNAISE DE TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION (SBTPC), représentée par Monsieur Christophe BRIGES Directeur d'activités TP/VRD/OA.

Moyennant le paiement mensuel de CINQ CENT EUROS ET ZÉRO CTS (500,00€)

Le paiement du loyer s'effectuera le 5 du mois civil de référence.

Durée du contrat : du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018.

Article 2: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le 2 9 JUIN 2018 Le Maire,

L'élu(e) délégué(e)

Christian LANDRY